

Délibération n° 2013- 15 (03/07/2013)

OBJET : **Demande de subvention au titre du FRAIM auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

Exposé des motifs —

Le Président présente la demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Acquisition d'Instruments de Musique auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le programme d'investissement s'élève à 19 707.05 € H.T. soit 23 569.63 € TTC.

La subvention sollicitée s'élève à 14 141.77 € représentant 60 % du coût TTC du programme d'investissement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la demande de subvention de 14 141.77 € auprès du Conseil Régional PACA selon le plan de financement ci-dessus :

| | Montant de participation | Taux d'intervention |
|---------------------------------|--------------------------|---------------------|
| Subvention FRAIM – Région PACA | 14 141.77 € | 60 % |
| Autofinancement - Conservatoire | 9 427.86 € | 40 % |
| Coût global TTC | 23 569.63 € | |

- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 3 juillet 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,



Félix MOROSO.